

DEPOTITO

32 RUE ROGER TOUTON - 33300 BORDEAUX

REDRESSEMENT JUDICIAIRE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

BILAN ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

ARTICLE L. 623-1 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

ET

PROJET DE PLAN DE REDRESSEMENT

ARTICLE L. 626-1 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE



JUGE-COMMISSAIRE : Monsieur Christophe LATASTE
JUGE-COMMISSAIRE SUPPLEANT : Monsieur Eric GROISILLIER
ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE : SELARL ASCAGNE AJ SO
prise en la personne de Maître Aurélien MOREL
MISSION D'ASSISTANCE
MANDATAIRE JUDICIAIRE : SCP SILVESTRI-BAUJET
prise en la personne de Maître Jean-Denis SILVESTRI
COMMISSAIRE DE JUSTICE : SCP BLANCHY LACOMBE
REPRESENTANT DES SALARIES : Monsieur Kévin JOUBERT

REPRESENTANT LÉGAL : MEWNIOUT – Monsieur Adrien SANCHEZ
CONSEIL : Maître Benjamin BLANC

N° DE GREFFE : 2025J01051

DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS : 17 juin 2025
JUGEMENT D'OUVERTURE : 16 juillet 2025
FIN DE LA PERIODE D'OBSERVATION : 16 juillet 2026

7 mai 2026

SOMMAIRE

BILAN ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	PAGES	3-18
RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ET COMPTABLES	PAGE	4
ACTIVITE ET ORIGINE DES DIFFICULTES	PAGES	5-11
PRECISIONS SUR LA CONVENTION DE TRESORERIE	PAGE	12
SITUATION LOCATIVE	PAGE	12
PROCEDURES EN COURS	PAGE	12
SITUATION SOCIALE	PAGE	13
SITUATION ACTIVE ET PASSIVE	PAGES	14-15
DETAIL DES SURETES	PAGE	16
SITUATION ENVIRONNEMENTALE	PAGE	16
DEROULEMENT DE LA PERIODE D'OBSERVATION	PAGES	17-20
PROJET DE PLAN DE REDRESSEMENT	PAGES	21-27
PREVISION D'ACTIVITE	PAGES	22-23
MOYENS DE FINANCEMENT	PAGE	24
MODALITES DE REGLEMENT DU PASSIF	PAGES	25-26
ENGAGEMENTS/GARANTIES	PAGE	27
OBSERVATIONS ET AVIS DE L'ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE	PAGES	28-29

**BILAN ECONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL**

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ET COMPTABLES

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

FORME JURIDIQUE	SAS
RAISON SOCIALE	DEPOTITO
ENSEIGNE	Néant
DATE D'IMMATRICULATION	6 juillet 2012
N° D'IMMATRICULATION RCS BORDEAUX	752 530 162
SIEGE SOCIAL	32 rue Roger Touton - 33300 BORDEAUX
OBJET SOCIAL	Négoce de marchandises, importation, exportation de produits alimentaires, non alimentaires
ETABLISSEMENT SECONDAIRE	Néant
REPRESENTANT LEGAL	MEWNIOUT, elle-même présidée par BALDUCCI DI PIU, elle-même présidée par Monsieur Adrien SANCHEZ

CAPITAL

20.580,00 €	REPARTITION ACTUELLE		OBSERVATIONS
	MEWNIOUT	2.058 actions	
	Total	2.058 actions	

GEL DES AVOIRS : *NEANT*

RENSEIGNEMENTS COMPTABLES

Date de clôture des exercices	31 décembre	
Comptes annuels déposés au titre des 3 derniers exercices ?	OUI En cours pour 2025	
Comptes annuels approuvés au titre des 3 derniers exercices ?	OUI En cours pour 2025	
Modalité de tenue de la comptabilité	INTERNE	EXTERNE
Identité de l'expert-comptable	Monsieur Frédéric BLOIS Directeur comptable fblois@gr-peppone.fr	ACSE Expert-comptable Monsieur Kévin SALAUN ksalaun@groupe-acse.fr
Identité du commissaire aux comptes titulaire	CPA MATHIEU CIRON Commissaires aux comptes Monsieur Mathieu CIRON mciron@cpa-groupe.fr	
Identité du commissaire aux comptes suppléant	<i>Sans objet</i>	
Les trois derniers rapports ont-ils certifié les comptes sans réserve ?	En attente de communication	

ACTIVITE ET ORIGINE DES DIFFICULTES

1. CREATION

Le Groupe PEPPONE exerce une activité de restauration et est spécialisé dans la gastronomie italienne.



En 1975, le premier restaurant (trattoria/pizzeria) a été ouvert à Bordeaux (restaurant historique sis Cours Georges Clémenceau, aujourd'hui exploité par la société LA COUPOLE) par le grand-père de Monsieur Adrien SANCHEZ-BALDUCCI, dirigeant actuel du Groupe.

La mère de Monsieur SANCHEZ, Madame Pascale BALDUCCI, a ensuite repris l'activité en 1981.

2. PRESENTATION DU GROUPE PEPPONE

Au cours de l'année 2000, la stratégie du Groupe a évolué, avec l'utilisation de produits provenant directement de l'Italie.

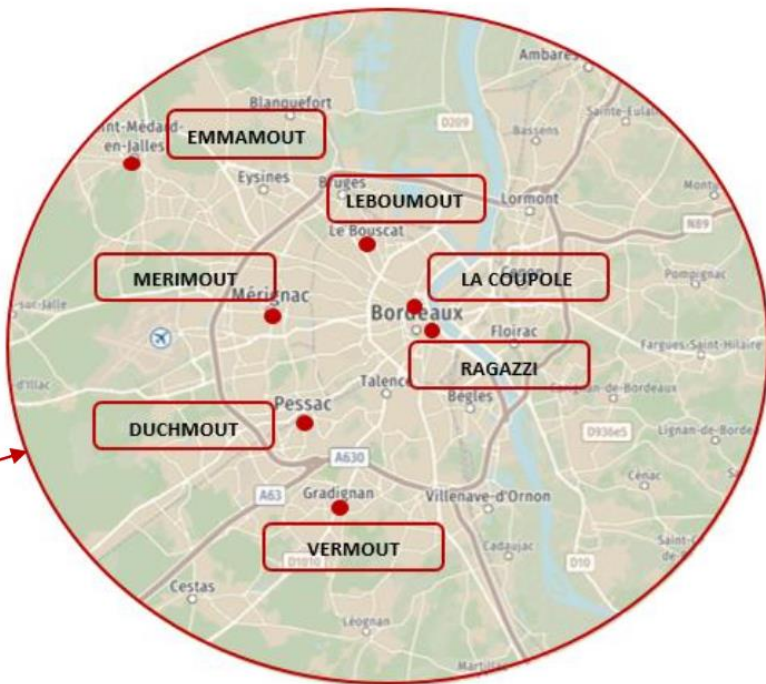
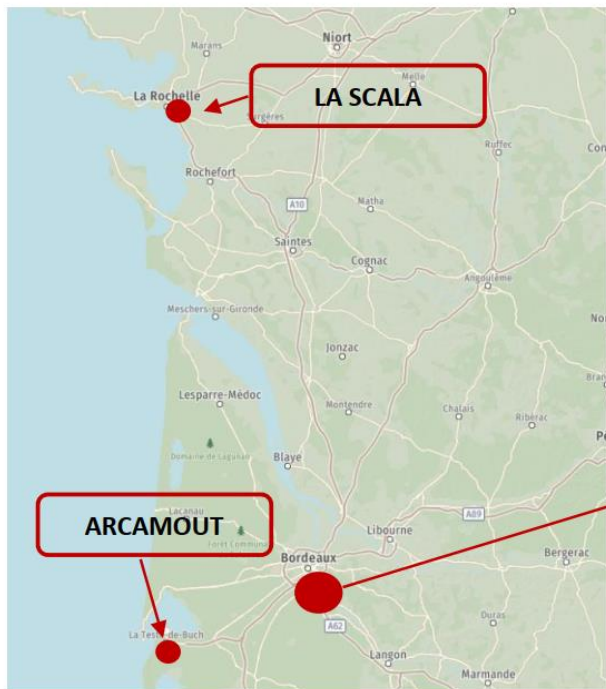
Les restaurants du Groupe PEPPONE proposent depuis cette date une carte variée, comprenant notamment des pizzas, des pâtes fraîches et sèches, ainsi que de nombreux desserts faits maison.

PATES		SALADES		PIZZA		PIZZA	
FRANCHES <i>Fabriquez vos pâtes avec le secret de la ferme de St Jean et des vignes</i>		Insalata Tomates, mozzarella, pesto, salade		Romana Tomate, mozzarella		Spalla cotta Tomate, mozzarella, spalla cotta	
Tagliatelle bolognese Bœuf, sauce bolognaise, tomates, persil	13,95 €	Salade niçoise Tomates, olives, croquette de pain rassis, salade	12,95 €	Margherite Tomate, mozzarella, olives, ail	14,95 €	Ultima Tomate, mozzarella, jambon de Parme, roquette, parmesan	17,95 €
Tagliatelle 2 fromages Gorgonzola, parmesan, persil, crème	17,95 €	Salade Peppone Finesse de la Fabrique, tomates marquées, mozzarella, jambon de Parme, pesto, salade	17,95 €	Inservita Tomate, mozzarella, anchoignes, pain rassis, parmesan, ail	13,95 €	Chorizo Tomate, mozzarella, chorizo, olives, ail	16,95 €
Tagliatelle carbonara Pancetta, œuf, crème, parmesan, persil	17,95 €	Salade de pâtes fraîches Pâtes fraîches, thon, mozzarella, pesto, tomates cerises, salade	14,95 €	4 fromages Tomate, mozzarella, gorgonzola, saligén, parmesan	13,95 €	Pecorino Tomate, mozzarella, pecorino, ricotta, pancetta, roquette	15,95 €
Tagliatelle pesto Pesto Genovese de St J	17,95 €	Assiette de tout Finesse de la Fabrique, tomates marquées, pâtes fraîches, thon, mozzarella, pesto, sauce maraibelle, jambon de Parme, croquette de parmesan, salade	20,95 €	Saint-Pierre de Rome Tomate, mozzarella, pesto, anchoignes, Auzil	15,95 €	Meda Tomate, mozzarella, pecorino, ricotta, pancetta, roquette, jambon de Parme	17,95 €
		Nouvelle salade Crème, parmesan, mozzarella, tomates séchées, anchoignes marqués, olives, salade	16,95 €	Napolitaine Tomate, mozzarella, anchoignes, ail	16,95 €	Speck Cépages de mozzarella, speck	15,95 €
FRANCHES <i>Sans la sauce et faites avec le secret de la Fabrique</i>		Dernière salade Crétons, ail, anchoignes, tomates, mozzarella, pesto, salade	16,95 €	Pizza Peppone Tomate, mozzarella, thon, anchoignes, anchoignes, ail, ail	20,95 €	Pancetta Tomate, mozzarella, pancetta, olives, persil	15,95 €
Anchoignes de tortelli au beurre de sauge	23,95 €	Tout compris Jambon de Parme, tomates, finesse de la Fabrique, salade niçoise	19,95 €	Cacetto Crème, mozzarella, sauce, parmesan, roquette, ail	13,95 €	Crepes Tomate, mozzarella, pancetta, œufs, ail, persil	19,95 €
Ersteme (spécial, ricotta, parmesan) et Gorgonzola (ricotta, sauce de Parme, gorgonzola, parmesan) - Extra - selon disponibilité (pesto, mozzarella, anchoignes, parmesan)		Oneslette pancetta ricotta Crème, salade	13,95 €	Cicciolina Crème, mozzarella, olives, parmesan	15,95 €	Cachonne Tomate, mozzarella, olives, jambon de Parme, maraibelle, speck, spalla cotta, cream	17,95 €
		Focaccia de la Fabrique	4,00 € 7,00 €			Coquette cotta Tomate, mozzarella, courgettes, copeps, ail, persil	16,95 €

Depuis 2009, le Groupe a connu un essor important porté par :

- le développement de la marque « *Ragazzi Da Peppone* »,
- l'extension de la zone de chalandise au sein des villes de Bayonne, Biarritz, La Rochelle, Arcachon et Nantes,
- l'ouverture (initialement) d'un réseau de franchise, 6 unités supplémentaires ayant été ouvertes *via* des contrats de franchise (2 unités à Montpellier et à Brive, ayant fermé depuis),
- la création d'une société ayant pour objet la formation des futurs salariés des restaurants (ECOLEMOUT).

A ce jour, les restaurants PEPPONE s'étendent sur l'Ouest de la France de la manière suivante :



PRESENTATION DE LA SOCIETE DEPOTITO

La société DEPOTITO a été créée en 2012 par Monsieur Adrien Sanchez, qui en est indirectement le Président, dans une perspective de structuration du Groupe PEPPONE alors en pleine expansion.

Cette société disposait historiquement d'une double spécialisation en intervenant :

- d'une part, dans le négoce de marchandises,
- d'autre part dans la revente de produits fabriqués pour les sociétés d'exploitation du Groupe.

Des prestations annexes sont également facturées afin de couvrir les frais de livraison.

La répartition du chiffre d'affaires par activité était la suivante :

Répartition du CA en %		
Négoce	Fabrication	Autres prestations
59 %	37 %	4 %

Plus précisément, la branche « négoce » de son activité a été développée par la création puis l'entretien de partenariats avec des producteurs italiens et français afin de fournir, à moindre coût, des produits de qualité aux restaurants du Groupe PEPPONE.

DEPOTITO était donc la centrale d'achat des restaurants du Groupe.

Le réseau développé par la filiale permet aux restaurants de produire une cuisine de qualité qui a notamment fait leur renommée.

Au titre de l'exercice 2024, cette branche d'activité représentait 59 % du chiffre d'affaires total (1,6 M€). Le taux de marge cible est de 18 % pour l'activité de négoce. Concernant la seconde activité, elle réside en la fabrication puis la vente des différents produits.

La société DEPOTITO est donc également la cuisine centrale du Groupe PEPPONE qui prépare et livre des plats aux sociétés d'exploitation qui les revendent. L'objectif du Groupe est que les restaurants s'approvisionnent à hauteur de 80 % par DEPOTITO.

En raison des difficultés rencontrées par DEPOTITO (laquelle ne parvenait pas, parfois, à livrer à bref délai les restaurants), le niveau d'approvisionnement oscillait (selon les informations du dirigeant) entre 40 à 75 % par restaurant, ce qui était insuffisant (ce d'autant que la marge est plus importante en passant par DEPOTITO, ce que confirment les dirigeants des entités).

Les plats préparés sont principalement des sauces et des glaces (représentant 80% du chiffre d'affaires de l'activité de fabrique), dont la réalisation en laboratoire permet :

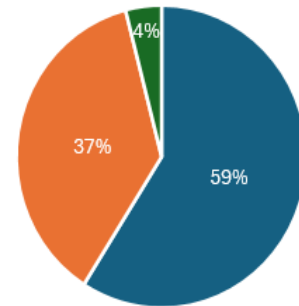
- une meilleure qualité,
- une meilleure maîtrise de la masse salariale (les restaurants, individuellement, étant en mesure de réduire leur nombre de salariés).

Cette centralisation permet donc aux sociétés d'exploitation de réaliser des économies de charges tout en harmonisant la qualité des produits à l'échelle du Groupe. Au titre de l'exercice 2024, cette branche d'activité représentait 37 % du chiffre d'affaires total (1 M€).

Le taux de marge brute cible est de 60 % pour l'activité de fabrique. Il est précisé que la marge des restaurants est plus élevée et, ainsi, préservée ; les restaurants ont donc un intérêt à passer commandes par DEPOTITO (puisque'ils captent, *in fine*, la majorité de la marge).

La clientèle de DEPOTITO est exclusivement composée des sociétés d'exploitation du Groupe PEPPONE, l'intérêt étant de préserver l'image de marque en conservant pour le Groupe le savoir-faire et la qualité des produits.

Répartition du chiffre d'affaires



■ Négoce ■ Fabrication ■ Autres prestations de services

3. DIFFICULTES RENCONTREES

Antérieurement à la crise sanitaire survenue en 2020, le Groupe PEPPONE présentait un EBITDA déficitaire d'environ 200 K€ sur l'exercice 2019 en raison notamment de :

- (i) l'ouverture récente des restaurants de Bayonne, Le Bouscat et Nantes qui avaient une contribution négative en termes d'EBITDA (d'environ 300 K€) pour le Groupe et,
- (ii) d'un ratio d'achats matières de 34,3 % des restaurants qui se trouve supérieur aux moyennes sectorielles (se situant à environ 30 % sur le secteur de la restauration traditionnelle et cafétérias).

Les difficultés rencontrées par le Groupe PEPPONE ont débuté avant la crise sanitaire puisque le niveau de performances ne permettait pas, déjà, de soutenir son niveau d'endettement.

Le Groupe PEPPONE a ensuite été fortement impacté par la crise sanitaire qui a entraîné la fermeture temporaire des lieux de restauration dits « non essentiels », puis une réouverture très limitée puisque les mesures gouvernementales imposaient des jauges. Les mesures de restriction renouvelées sur le dernier quadrimestre 2020 (jusqu'en juin 2021) ont fortement impacté le chiffre d'affaires du Groupe PEPPONE qui a chuté de 25 % en 2020 et de 12 % en 2021.

En outre, la crise sanitaire a eu pour conséquence une modification des habitudes de consommation des clients (hausse de la consommation « à la maison » et de la restauration à emporter). Le Groupe s'est alors adapté et propose désormais des plats à emporter.

Cependant, cette évolution de l'activité a entraîné des coûts de mise en place (recrutement de personnel dédié et d'équipements de livraison) avant de basculer vers un schéma plus classique de recours aux plateformes spécialisées de commandes en ligne. L'activité « à emporter » représenterait désormais entre 10 à 30 % du chiffre d'affaires réalisé selon les unités.

Afin de pallier la chute du volume d'activité, le Groupe a été contraint de souscrire de nombreux PGE, qui représentaient au 30 novembre 2022 une dette financière additionnelle de 4,1 M€.

En raison de la baisse de chiffre d'affaires depuis la crise sanitaire, les sociétés du Groupe PEPPONE étaient dans l'incapacité de faire face au règlement de leurs charges courantes et de leurs endettements financiers.

Dans ces conditions, les comptes annuels du Groupe PEPPONE présentent les performances suivantes sur les exercices 2022 et 2023 :

Groupe Mewnlout - Compte de résultat		
en k€	FY22	FY23
	Réal.	Réal.
Chiffre d'affaires	20 286	20 417
Achats consommés	(5 088)	(5 560)
Ch. de personnel restaurants	(6 915)	(7 181)
Marge sur coûts directs	8 284	7 676
Ch. de personnel indirect	(1 813)	(1 718)
Impôts et taxes	(271)	(305)
Charges externes	(5 097)	(4 875)
EBITDA	1 103	779
Dotation aux amortissements	(1 234)	(1 218)
Résultat d'exploitation	(131)	(440)
Résultat financier	(72)	66
Résultat exceptionnel	284	(26)
Impôt sur les sociétés	(51)	(65)
Résultat net	29	(465)
KPIs		
Var. du CA	<i>n.d.</i>	0,6%
Ratio matières / CA restaurants	30,3%	29,9%
Ratio personnel / CA restaurants	37,9%	37,2%
Marge / CA restaurants	31,9%	32,9%
Coûts fixes	(7 181)	(6 897)
EBITDA (en % du CA)	5,4%	3,8%

Groupe Mewnlout - Bilan		
en k€	déc.-22	déc.-23
	Réal.	Réal.
Immob. incorporelles Nettes	2 676	2 903
Immob. corporelles Nettes	12 458	11 781
Immob. financières nettes	11 604	11 610
Actif immobilisé	26 738	26 294
Stock net	942	754
Créances clients nettes	400	220
Dettes fournisseurs	(2 556)	(1 941)
BFR d'exploitation	(1 215)	(966)
BFR hors exploitation	(3 060)	(4 478)
Besoin en fonds de roue.	(4 275)	(5 444)
Trésorerie	619	953
Emprunts MLT	(12 585)	(12 328)
Emprunts PGE	(3 691)	(3 620)
Autres dettes financières	(65)	(65)
Comptes courants	(99)	2
DFN	(15 820)	(15 057)
Actif net	6 642	5 792
Capital	6 097	6 098
Primes d'émission	646	646
Réserves	3 269	3 725
Report à nouveau	(3 513)	(4 319)
Résultat net	29	(465)
Capitaux propres	6 642	5 792
Contribution à la DFN		
Restaurants	(4 531)	(3 946)
Support	(4 003)	(3 928)
SCI	(7 262)	(7 283)
Actionnaires	(24)	99
Total DFN	(15 820)	(15 057)

Les performances des entités opérationnelles du Groupe PEPPONE au 31 août 2024 sont représentées comme suit :

L'EBITDA des restaurants au 31 août 2024 est retraité de -0,2m€ comparé au budget sensibilisé en raison d'une activité en retrait de -6% sur les prévisions.

Pôle Restauration - Performance au 31 août 2024																				
		CA			MCD			EBITDA			Ratio matières			Ratio personnel			% MCD			
		2023	2024	YTD24	2023	2024	YTD24	2023	2024	YTD24	2023	2024	YTD24	2023	2024	YTD24	2023	2024	YTD24	
		8m	8m	8m	8m	8m	8m	8m	8m	8m	8m	8m	8m	8m	8m	8m	8m	8m	8m	
en k€	Villes	Réal.	Réal.	Budg.	Réal.	Réal.	Budg.	Réal.	Réal.	Budg.	Réal.	Réal.	Budg.	Réal.	Réal.	Budg.	Réal.	Réal.	Budg.	
	La Coupole	Bordeaux - Clémencez	1 872	1 843	1 920	532	569	633	(32)	96	180	(32,3)%	(31,5)%	(28,2)%	(39,3)%	(37,6)%	(38,8)%	28,4%	30,9%	33,0%
	Duchmout	Pessac	1 417	1 388	1 401	514	501	508	86	154	150	(30,2)%	(29,2)%	(27,6)%	(33,6)%	(34,7)%	(36,1)%	36,3%	36,1%	36,3%
	Arcamout	Arcachon	1 366	1 192	1 314	486	366	444	72	148	202	(29,3)%	(28,2)%	(27,7)%	(35,1)%	(41,1)%	(38,6)%	35,6%	30,7%	33,7%
	La Scala	La Rochelle	1 237	1 228	1 218	448	465	444	47	197	161	(30,6)%	(28,1)%	(27,7)%	(33,1)%	(34,0)%	(35,8)%	36,3%	37,9%	36,5%
	Ragazzi	Bordeaux - Richelieu	1 057	1 031	1 074	357	379	389	(22)	87	126	(29,2)%	(26,4)%	(26,9)%	(37,0)%	(36,8)%	(37,0)%	33,8%	36,8%	36,2%
	Merimout	Mérignac	1 036	899	1 020	371	262	354	71	14	126	(28,6)%	(29,6)%	(27,3)%	(35,6)%	(41,2)%	(38,1)%	35,8%	29,2%	34,7%
	Biarmout	Biarritz	867	865	901	239	230	283	(64)	(6)	48	(28,8)%	(26,0)%	(28,2)%	(43,6)%	(47,4)%	(40,4)%	27,6%	26,6%	31,4%
	Baymout	Bayonne	801	742	840	200	164	236	(55)	(45)	25	(32,8)%	(31,3)%	(27,7)%	(42,2)%	(46,5)%	(44,3)%	24,9%	22,1%	28,1%
	Lebournout	Le Bouscat	1 304	1 304	1 330	495	493	500	88	155	194	(29,6)%	(28,3)%	(27,2)%	(32,4)%	(33,9)%	(35,2)%	38,0%	37,8%	37,6%
	Il Duca	Nantes	750	654	770	204	141	198	(4)	(42)	4	(27,1)%	(26,1)%	(26,4)%	(45,6)%	(52,3)%	(47,8)%	27,2%	21,6%	25,8%
	Yakmout	Bordeaux	107	297	458	(75)	(33)	107	(101)	(94)	14	n.d.	(38,3)%	(29,6)%	n.d.	(72,9)%	(47,0)%	n.d.	(11,1)%	23,5%
	Total Restaurants		11 813	11 441	12 246	3 773	3 538	4 095	86	663	1 230	(30,1)%	(29,0)%	(27,6)%	(38,0)%	(40,1)%	(38,9)%	31,9%	30,9%	33,4%
	Sensibilités KPMG			(80)			(337)			(337)						(0,3)%				(2,5)%
	Total sensibilisé		11 813	11 441	12 165	3 773	3 538	3 758	86	663	893	(30,1)%	(29,0)%	(29,9)%	(38,0)%	(40,1)%	(39,2)%	31,9%	30,9%	30,9%
Variations performance sensibilisée																				
	Var. 2024 vs 2023		(372)			(234)			577			1,1%			-2,1%					-1,0%
	Diff. Réal. Vs Budget 2024		(724)			(220)			(230)			0,9%			-0,9%					0,0%

Plus précisément, les performances de la société DEPOTITO sur les derniers exercices (clos au 31 décembre) sont les suivantes :

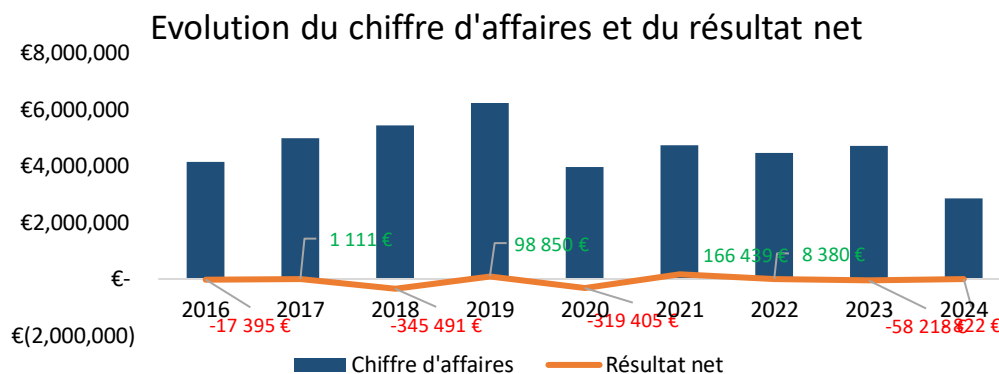
Exercice clos le 31/12 – en €	2016	2017	2018	2019	2020
Chiffre d'affaires	4 152.803	4 979.334	5 438.765	6 239.793	3 978.383
Produits d'exploitation	4 171.502	5 010.155	5 444.408	6 261.188	4 047.279
Charges d'exploitation	4 172.834	5 006.768	5 781.942	6 162.389	4 360.840
Résultat d'exploitation	<1.333>	3.387	<337.534>	98.799	<313.561>
Résultat financier	<9.025>	<11.516>	<10.119>	<14.461>	<6.361>
Résultat exceptionnel	<7.037>	9.240	2.163	14.512	517
Bénéfice ou perte	<17.395>	1.111	<345.491>	98.850	<319.405>

Capitaux propres	178.804	179.915	312.693	411.543	92.138
Dettes	1 968.622	2 272.430	2 146.108	2 126.340	2 704.466
Disponibilités	30.622	444	10.435	109	1.241
Total bilan	2 158.238	2 452.345	2 458.801	2 537.883	2 796.604

Exercice clos le 31/12 – en €	2021	2022	2023	2024
Chiffre d'affaires	4 739.712	4 467.220	4 712.825	2 854.948
Produits d'exploitation	5 175.112	5 516.029	4 734.185	2 894.585
Charges d'exploitation	4 970.554	5 575.048	4 791.940	4 279.696
Résultat d'exploitation	204.557	<59.019>	<57.755>	<1 385.111>
Résultat financier	<7.571>	<8.489>	<440>	<808>
Résultat exceptionnel	<30.547>	75.888	<23>	<274.904>
Bénéfice ou perte	166.439	8.380	<58.218>	<1 660.822>

Capitaux propres	258.577	266.957	208.739	<1 452.083>
Dettes	2 832.653	3 344.366	2 838.239	2 971.756
Disponibilités	29.926	10.271	7.995	8.606
Total bilan	3 091.230	3 611.323	3 046.978	1 519.673

L'évolution du chiffre d'affaires par rapport au résultat net est la suivante :



4 . DEROULEMENT DES PROCEDURES AMIABLES

Face aux difficultés rencontrées par les sociétés d'exploitation, le Groupe PEPPONE a anticipé une impasse de trésorerie pouvant conduire à une impossibilité d'assurer le paiement des charges courantes ainsi que le remboursement de l'endettement financier.

Dans ces conditions, des procédures amiables ont été ouvertes dès décembre 2022 avec pour objectif de procéder à la restructuration de l'endettement financier, social et fiscal du Groupe.

Un accord a été trouvé avec les partenaires financiers du Groupe portant en synthèse sur (i) le gel des échéances de remboursement des emprunts de janvier 2023 à décembre 2024 (soit sur 24 mois) et (ii) le reprofilage de l'endettement sur une durée additionnelle de 36 mois pour les emprunts moyen long terme (MLT) et 48 mois pour les emprunts garantis par l'Etat (48 mois).

Un protocole d'accord a donc été régularisé entre les établissements financiers et le Groupe PEPPONE le 26 novembre 2024 et constaté par ordonnance en date du 10 décembre 2024 rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Dans le cadre de la restructuration du Groupe PEPPONE, il était envisagé la cession de différents actifs, et notamment

- (i) les fonds de commerce représentant les principaux centres de pertes du Groupe,
- (ii) certains actifs immobiliers, notamment le dépôt situé 32 rue Roger Touton – 33000 BORDEAUX.

Toutefois, les sociétés du Groupe PEPPONE se sont retrouvées dans l'incapacité d'assurer le paiement de l'intégralité des engagements pris dans le cadre du protocole en raison de l'échec (i) des cessions des fonds de commerce sous performants et (ii) des ventes d'actifs immobiliers.

C'est dans ces conditions que l'équipe de direction a sollicité du Tribunal l'ouverture de procédures collectives en faveur des sociétés du Groupe.

5. ELEMENTS DECLENCHEURS DE LA PROCEDURE

Par jugements en date du 5 mars 2025, le Tribunal de Commerce de Bordeaux a ouvert des procédures de sauvegarde en faveur des sociétés suivantes :

- YAKMOUT,
- BALDUCCI & CO,
- ARCAMOUT,
- LA COUPOLE,
- MERIMOUT,
- RAGAZZI,
- DUCHMOUT,
- LEBOUMOUT,
- LA SCALA,
- DES ABRICOTS,
- BALDUCCI DI PIU,
- B.E.Y.,
- PEIN ET COMPAGNIE,
- RAUX AND CO,
- TOTO,
- YCG ARC,
- DI BOSCO,
- MEWNIOUT.

Par jugement du même jour, le Tribunal de Commerce de Bordeaux a également ouvert :

- des procédures de redressement judiciaire au bénéfice des sociétés IL DUCA et BAYMOUT,
- des procédures de liquidation judiciaire à l'encontre des sociétés LEGEMOUT et ECOLEMOUT.

Depuis lors, les procédures ouvertes à l'égard des sociétés IL DUCA, BAYMOUT et YAKMOUT ont été converties en liquidation judiciaire.

Initialement, il n'avait pas été sollicité l'ouverture d'une procédure collective à l'égard de la société DEPOTITO afin de ne pas générer de difficultés avec les fournisseurs italiens du Groupe et permettre la poursuite des relations commerciales avantageuses.

Or, l'ouverture de procédures liquidatives à l'égard de 3 des restaurants du Groupe a conduit à une baisse de son chiffre d'affaires au cours de l'année 2025.

En parallèle, les différentes créances clients détenues par DEPOTITO à l'égard des sociétés listées ci-avant ont été gelées au passif de ces dernières venant creuser sensiblement son niveau de trésorerie.

En dépit des délais fournisseurs négociés, le poids de ses créances clients et la réduction de son périmètre de facturation ne lui ont plus permis de faire face au règlement de ses factures courantes à bonne date, de sorte qu'un état de cessation des paiements a été caractérisé.

La direction a ainsi souhaité placer la structure sous la protection du Tribunal de Commerce de Bordeaux en sollicitant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Par jugement en date du 16 juillet 2025, il a été fait droit à cette demande et les organes suivants ont été désignés :

- Monsieur Christophe LATASTE en qualité de Juge-Commissaire,
- Monsieur Eric GROISILLIER en qualité de Juge-Commissaire suppléant,
- La SCP BLANCHY-LACOMBE en qualité de Commissaire de Justice,
- La SCP SILVESTRI-BAUJET prise en la personne de Maître Jean-Denis SILVESTRI en qualité de Mandataire Judiciaire,
- La SELARL ASCAGNE AJ SO prise en la personne de Maître Aurélien MOREL en qualité d'Administrateur Judiciaire avec mission d'assistance.

Des plans de sauvegarde ont été présentés par les sociétés suivantes

- BALDUCCI & CO,
- ARCAMOUT,
- LA COUPOLE,
- MERIMOUT,
- RAGAZZI,
- DUCHMOUT,
- LEBOUMOUT,
- LA SCALA,
- DES ABRICOTS,
- BALDUCCI DI PIU,
- B.E.Y.,
- PEIN ET COMPAGNIE,
- RAUX AND CO,
- TOTO,
- YCG ARC,
- DI BOSCO,
- MEWNIOUT.

et les jugements d'adoption des plans ont été rendus en date du 25 mars 2026.

PRECISIONS SUR LA CONVENTION DE TRESORERIE

Une convention de trésorerie a été conclue en date du 12 septembre 2018 entre MEWNIOUT et les sociétés : MERIMOUT / LA COUPOLE / RAGAZZI / DEPOTITO / LA SCALA / VERMOUT / EMMAMOUT / DUCHMOUT / ARCAMOUT / BIARMOUT.

Il y est indiqué que des fonds seront mis à disposition par la société MEWNIOUT ou par les filiales :

- par un nivellement des comptes bancaires de la société MEWNIOUT ou vers un compte bancaire centralisateur ouvert par la société MEWNIOUT,
- et/ou sous forme d'avances en euros pour une durée comprise entre 30 et 300 jours.

Enfin, un taux d'intérêt de 0,5 % doit être appliqué en cas d'excédents de trésorerie.

SITUATION LOCATIVE

SIEGE SOCIAL

Le siège social historique de la société DEPOTITO était situé 32 rue Roger Touton – 33000 BORDEAUX, immeuble appartenant à la SCI TOTO.

En raison de la vente projetée de l'actif immobilier correspondant, la société DEPOTITO est en cours de changement du local d'exploitation.

Le projet de location initialement identifié à CAUDERAN a été abandonné au profit d'un découpage de l'activité de fabrication au sein de différents locaux :

- la première partie portant sur **la fabrication de « conserveries »** (soit principalement les sauces) sera située dans un laboratoire/atelier de partage à LORMONT dénommé « COLOC DE CHEFS »,
- la seconde partie de l'activité sera réalisée dans les différents locaux du Groupe PEPPONE, à savoir :
 - **la production de glaces** au sein des locaux situés 27 rue Lafaurie de Monbadon (33000 BORDEAUX),
 - **la production des focaccia et tortelli** (pâtes fraîches et farcies) dans l'immeuble situé au 12 rue Lafaurie de Monbadon.

Ce nouveau projet locatif permettra de générer une économie de charge de l'ordre de 2.800 € mensuelle par rapport au local situé à CAUDERAN.

Par ailleurs, un investissement (estimé par Monsieur SANCHEZ à 80 K€) sera nécessaire pour débiter l'activité (hormis quelques travaux résiduels, les frais de déménagement et l'achat d'éléments de production à la marge), à comparer aux frais et travaux qui auraient été générés pour le local situé à CAUDERAN estimés à 420 K€.

PROCEDURES EN COURS

EN DEFENSE ET EN DEMANDE : NEANT

SITUATION SOCIALE

La société DEPOTITO employait 9 salariés à l'ouverture de la procédure. Après deux départs non remplacés, elle emploie désormais 7 effectifs en CDI, selon le détail suivant :

SALARIES EN CDI (7)

EMPLOI OCCUPE	DATE D'ENTREE	HEURES / MOIS	SALAIRE BRUT (€)	SITUATION PARTICULIERE (<i>maladie, congé maternité etc..</i>)
Responsable adjoint d'unité de production	05/02/2024	151,67	2.450	
Agent de fabrication	02/01/2024	157,67	1.909,32	
Responsable d'unité de production	27/07/2020	151,67	2.689,84	Congés maternité
Chargé de stocks et expéditions clients	30/05/2022	151,67	2.003,04	
Directeur de la fabrique	01/02/2022	Forfait jour	3.668,08	
Agent de fabrication	01/10/2017	151,67	2.287,40	
Agent de fabrication	11/08/2025	151,67	1.900	

SALARIES EN CDD : NEANT

L'entreprise recourt-elle à des salariés intérimaires, pigistes ou vacataires ? NON

INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL


	NOM ET FONCTION
REPRESENTANT DES SALARIES	Monsieur Kévin JOUBERT – Agent de fabrication
MEMBRE DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE	<i>Non applicable</i>

ORGANISATION DU TRAVAIL

CONVENTION COLLECTIVE	ACCORD PROFESSIONNEL OU INTERPROFESSIONNEL	ACCORD D'ENTREPRISE
Convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominances alimentaire	Néant	Néant

SITUATION ACTIVE ET PASSIVE

1. SITUATION ACTIVE

 Actif grevé d'une sûreté	AU 31/12/2024 COMPTES ANNUELS	AU 31/12/2025 COMPTES ANNUELS
Immobilisations corporelles		
• Constructions	16.694 €	14.049 €
• Installations techniques, matériel et outillage industriels	114.012 €	92.763 €
• Autres immobilisations corporelles	193.649	148.019 €
Immobilisations financières		
• Autres immobilisations financières (1)	510.022 €	507.916 €
SOUS-TOTAL	834.377 €	762.748 €
Stock		
• Matières premières et autres approvisionnements	53.770 €	40.216 €
• Produits intermédiaires et finis	57.752 €	53.698 €
• Marchandises	79.871 €	124.970 €
Clients		
• Clients et comptes rattachés	381.486 €	330.265 €
• Fournisseurs débiteurs	65.328 €	35.522 €
• Etats, Taxes sur le chiffre d'affaires	1.631 €	15.677 €
• Autres créances (2)	97.768 €	79.276 €
Divers		
• Disponibilités	8.606 €	22.407 €
• Charges constatées d'avance	6.043 €	/
SOUS-TOTAL	685.296 €	650.832 €
TOTAL	1 519.673 €	1 413.579 €

(1) Les « autres immobilisations financières » comprennent des dépôts de garantie et cautionnements ainsi que des créances diverses (473.401 €).

(2) Les « autres créances » peuvent être synthétisées comme suit :

En €	2024	2025
C/C BALDUCCI AND CO	21.076,50	21.076,50
BALDUCCI DI PIU	7.000	7.000 €
TOTAL	28.076,50	28.076,50

Conformément au jugement d'ouverture, la SCP BLANCHY-LACOMBE a réalisé l'inventaire des actifs dépendant de la procédure, lequel se présente synthétiquement comme suit :

En €	VALEUR D'EXPLOITATION	VALEUR DE REALISATION
Matériel d'exploitation	49.700	25.100
Matériel appartenant à des tiers	Mémoire	Mémoire
TOTAL	49.700	25.100

2. ACTIF ET PASSIF COURANT DE LA PERIODE D'OBSERVATION

Selon les informations en la possession de l'Administrateur Judiciaire, la situation active-passive de la société est la suivante au **7 mai 2026** :

ACTIF		PASSIF	
CLIENTS	MEMOIRE	FOURNISSEURS	MEMOIRE
DISPONIBILITES THEMIS	5.076,89 €	SOCIAL / FISCAL	MEMOIRE
TOTAL	5.076,89 €	TOTAL	MEMOIRE

Au titre de la période d'observation, l'actif disponible ou disponible à court terme excède le passif exigible.

3. ETAT DU PASSIF

La demande d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire fait état du passif suivant :

Créanciers (En €)	Echu et exigible	A échoir
Dettes financières		1 109 667,40
<i>Etablissements bancaires</i>	-	832 041,30
<i>Comptes courants</i>		277 626,10
Dettes fiscales et sociales	209 883	
Dette fournisseurs	1 163 304	
Autres dettes	488 896	
Sous-total	1 862 088,60	1 109 667,40
Total général	2 971 756	

Le jugement d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire a fait l'objet d'une publication au BODACC le 27 juillet 2025. Les créanciers de DEPOTITO disposaient donc jusqu'au 27 septembre 2025 pour procéder à la déclaration de leurs créances, hors délais spéciaux.

Le passif déclaré entre les mains du Mandataire judiciaire en date du 28 avril 2026 s'élève à hauteur de **1 658.066,83 €** selon la répartition suivante :

Privilège	Echu	A échoir	Total définitif	Non définitif	Total avec Non définitif
Superprivilégié			0,00		0,00
Privilégié	142 126,70	0,00	142 126,70	141 689,04	283 815,74
Chirographaire	819 628,50	198 470,85	1 018 099,35	356 151,74	1 374 251,09
	961 755,20	198 470,85	1 160 226,05	497 840,78	1 658 066,83

Il est précisé que des créances font actuellement l'objet de contestations, représentant un montant total de **497.840,78 €**, dont 202.029,55 € correspondant à une créance déclarée par la SAS LEBOUMOUT.

DETAIL DES SURETES



A caractère L642-12-Alinéa 4

ACTIF CONCERNE	NATURE DE LA SURETE	BENEFICIAIRE DE LA SURETE	MONTANT DE LA CREANCE A LA DATE D'INSCRIPTION	DATE D'INSCRIPTION
Matériels informatiques	Contrat de location et clause de réserve de propriété	CORHOFI	/	03.02.2021
Chariots	Contrat de location et clause de réserve de propriété	FENWICK FINANCIAL SERVICES	/	10.10.2022
Chariots manut. automoteurs	Contrat de location et clause de réserve de propriété	FENWICK FINANCIAL SERVICES	/	19.07.2024
/	Privilège de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	URSSAF	28.520 €	30.06.2023
/	Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	URSSAF	46.787 €	25.04.2025

SITUATION ENVIRONNEMENTALE

Par courrier en date du 18 juillet 2025, l'Administrateur Judiciaire a interrogé la DREAL sur la situation de la société DEPOTITO en termes de normes environnementales et d'installations classées.

Par retour, les services de la DREAL ont indiqué à l'Administrateur Judiciaire que la société DEPOTITO n'est pas connue en tant qu'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

En parallèle, des recherches complémentaires ont été réalisées par l'Administrateur Judiciaire sur le site GEORISQUES, lesquelles ont permis de relever l'existence des **risques naturels** suivants :

- Inondation : risque existant sur le lieu d'exploitation ainsi que sur la commune,
- Risques côtiers : risque existant sur le lieu d'exploitation ainsi que sur la commune,
- Séisme : risque faible sur le lieu d'exploitation et sur la commune,
- Remontée de nappe : risque existant sur le lieu d'exploitation ainsi que sur la commune,
- Mouvements de terrain : risque inconnu sur le lieu d'exploitation ainsi que sur la commune,
- Retrait gonflement des argiles : risque important sur la commune et modéré sur le site,
- Feu de forêt : risque existant sur le lieu d'exploitation ainsi que sur la commune,
- Radon : risque modéré.

S'agissant des **risques technologiques** :

- La commune relève des installations industrielles classées (ICPE),
- La commune et le site d'exploitation sont concernés par la pollution des sols,
- La commune et le site sont concernés par des canalisations de transport de matières dangereuses.

DEROULEMENT DE LA PERIODE D'OBSERVATION

1. MODIFICATION DE L'ACTIVITE

Initialement, la société DEPOTITO exerçait deux types d'activité consistant en :

- (i) le négoce de marchandises (centrale d'achat du groupe),
- (ii) la revente de produits fabriqués pour les sociétés d'exploitation du Groupe.

Les fournisseurs de la société se composent majoritairement de producteurs italiens qui font notamment la renommée du Groupe grâce à la qualité des produits qui composent les plats vendus en restaurant.

Du fait de l'ouverture de la procédure de redressement, le dirigeant craignait que ces fournisseurs stratégiques renégocient les tarifs préférentiels à la hausse, et dans le pire des cas, rompent les relations d'affaires pénalisant considérablement la centrale d'achat DEPOTITO mais également la totalité des restaurants du Groupe.

Afin d'éviter de telles conséquences, Monsieur Adrien SANCHEZ a fait part de son souhait de scinder les deux activités de DEPOTITO en cédant son contrat d'approvisionnement des restaurants PEPPONE à la société de droit monégasque NEGOMOUT, en contrepartie d'une cession des dettes détenues par ces fournisseurs envers DEPOTITO.

Par requête en date du 30 juillet 2025, le dirigeant et son conseil ont saisi Monsieur le Juge-Commissaire afin d'autoriser la société DEPOTITO à :

- céder le contrat d'approvisionnement à la société NEGOMOUT,
- céder en contrepartie les dettes des fournisseurs correspondantes à la société NEGOMOUT.

Monsieur le Juge-Commissaire a autorisé ladite opération par voie d'ordonnance, **avec une réserve de caducité** qui serait acquise dans l'éventualité où :

- le débiteur n'obtiendrait pas l'accord exprès de la totalité des créanciers dans un délai de 2 mois suivant la notification de ladite ordonnance,
- les créanciers italiens concernés déclareraient leurs créances au passif de la société DEPOTITO.

Les accords correspondants ont été signés par les fournisseurs puis communiqués à Monsieur le Juge-Commissaire, selon le détail suivant :

Créancier	Date de l'accord	Montant de la créance
AJ DOMAINES	15 octobre 2025	5 419,01 €
FRATELLI GALLONI	28 janvier 2026	132 179,63 €
CANTINE CECI	9 janvier 2026	77 655 €
PASTIFICO GAETANO FAELLA	21 janvier 2026	14 889,66 €
TENUTE PICCINI	23 janvier 2026	29 473 €
MUSETTI	14 janvier 2026	33 509,53 €
SALUMI GROSSETTI	27 janvier 2026	128 514,59 €
SALUMIFICIO DUCALE	30 décembre 2025	70 719,51 €
CASEIFICIO PUGLIESE F.LLI RADICCI	11 août 2025	59 502,50 €
DOK DALL'AVA	12 février 2026	22 802 €
Total	-	574 664,43 €

2. EVOLUTION DE L'EXPLOITATION

Pour rappel, en raison de l'activité de centrale de cuisine de la société DEPOTITO, ses résultats sont dépendants des volumes de commandes des autres entités du Groupe, dont la plupart font actuellement l'objet de plans de sauvegarde.

Les performances réalisées par la société au cours de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

<i>Exercice clos le 31/12 – En €</i>	2025
Chiffre d'affaires	1.917.537
Reprises sur provisions, transferts de charges	1.120.683
Autres produits	6.020
Produits d'exploitation	3.040.186
Achats de marchandises	810.221
Variations de stock	-45.098
Achats de matières premières	376.320
Variations de stock	13.554
Autres achats et charges externes	282.450
Impôts et taxes	12.737
Salaires et traitements	274.032
Charges sociales	96.547
EBE	92.720
Reprise sur charges et transferts	1.120.683
Autres produits	6.020
Dotations aux amortissements	73.852
Autres charges	1.179.738
Charges d'exploitation	3.074.352
Résultat d'exploitation	-34.166
Résultat financier	-15.680
Résultat exceptionnel	-4.726
Résultat net	-54.572

Ces agrégats font état d'un chiffre d'affaires de 1,9 M€ inférieur aux performances historiques de la structure (2,8 M€ en 2024). Cette tendance s'explique toutefois par le transfert du contrat d'approvisionnement des restaurants du Groupe PEPPONE et à la réduction du périmètre de ce dernier suite à la fermeture des entités déficitaires.

En dépit de cette dégradation d'activité, les mesures de restructuration visant à rationaliser le niveau de charges a permis à l'entreprise de dégager un EBE positif de **+ 93 K€** et réduire sensiblement son niveau de pertes, témoignant d'une amélioration des performances par rapport à l'exercice 2024 qui enregistrait 1,6 M€ de pertes.

Il convient par ailleurs de préciser que lors de l'exercice 2024, des dépréciations de créances détenues par la société DEPOTITO envers les sociétés déficitaires (faisant actuellement l'objet de liquidations judiciaires) ont été comptabilisées.

L'irrécouvrabilité constatée sur l'exercice 2025 de ces créances a entraîné les opérations comptables suivantes :

- enregistrement de reprises sur provisions et dépréciations de créances pour un montant de 1.121 K€,
- enregistrement de pertes sur créances (en « autres charges ») pour un montant de 1.178 K€,

dont l'impact grève le résultat d'exploitation pour 57 K€.

Les seuils intermédiaires de gestion établis sur le premier trimestre 2026 font quant eux apparaître les données suivantes :

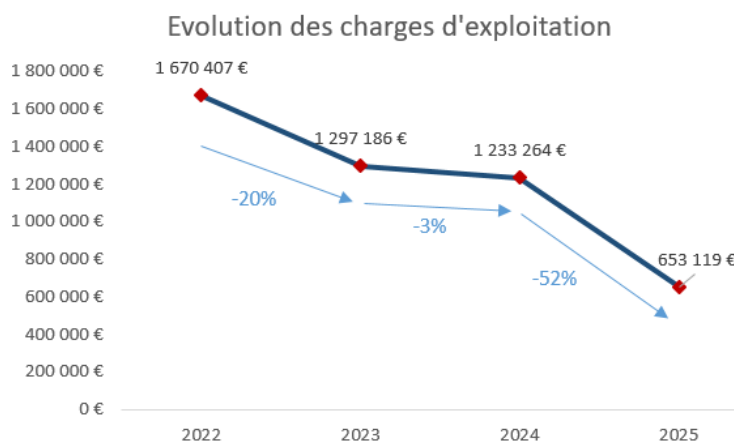
En €	01/01/2026 au 31/03/2026 (3 mois)
Ventes de marchandises	13.419
Coût d'achats marchandises vendues	12.758
<i>Marge commerciale</i>	661
Production vendue	206.115
Production stockée	-3.089
Chiffre d'affaires	216.446
Achats de matières premières et approv.	78.922
Variation de stocks	-4.920
<i>Marge brute globale</i>	129.685
Autres achats et charges externes	43.172
Valeur ajoutée	86.513
Impôts et taxes	1.043
Charges de personnel	71.126
EBE	14.345
Dotations aux amortissements	17.400
Résultat d'exploitation	<3.055>
Résultat exceptionnel	7.647
Résultat de l'exercice	4.592

Ces performances demeurent encourageantes et confortent le retournement amorcé par la société DEPOTITO avec un EBE positif de + 14 K€ et un bénéfice net de + 5 K€.

3. EVOLUTION DU NIVEAU DE CHARGES

La société DEPOTITO a procédé à des réductions de charges sur l'exercice 2025 pouvant être synthétisées comme suit :

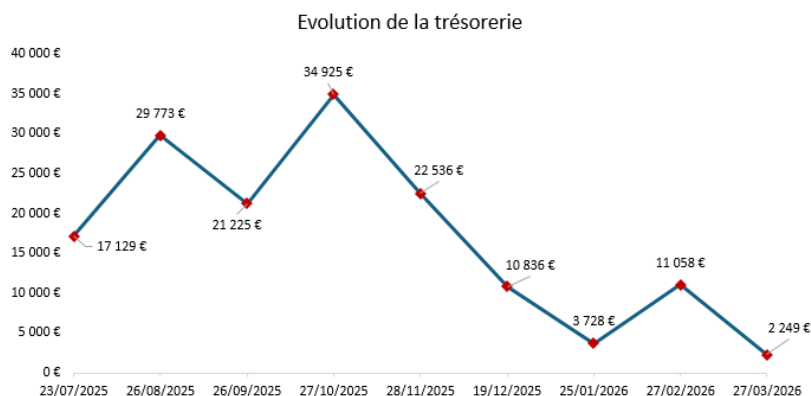
	2022	2023	2024	2025
Autres achats et charges externes	1 107 708 €	686 152 €	628 878 €	282 540 €
Charges de personnel	562 699 €	611 034 €	604 386 €	370 579 €
TOTAL	1 670 407 €	1 297 186 €	1 233 264 €	653 119 €
<i>Evolution (%)</i>	/	-22%	-5%	-47%



4. EVOLUTION DE LA TRESORERIE

L'évolution de la trésorerie au cours de la période d'observation est la suivante :

En €	23/07/25	26/08/25	26/09/25	27/10/25	28/11/25	19/12/25	25/01/26	27/02/26	27/03/26	20/04/26
Solde selon fiche de trésorerie	17 129	29 773	21 225	34 925	22 536	10 836	3 728	11 058	2 249	4 544



La trésorerie de la société DEPOTITO s'est reconstituée jusqu'en octobre 2025 avant de se consommer progressivement en lien avec la cession partielle d'activité réalisée et des décalages de règlement enregistrés auprès des autres structures du Groupe.

La trésorerie demeure néanmoins positive et aucune dette postérieures relevant des dispositions de l'article L. 622-17 du Code de Commerce n'a été enregistrée, de sorte que l'entreprise parvient à financer son activité.

5. CONSTAT DE LA SITUATION

La société DEPOTITO constituait historiquement la centrale d'achat ainsi que l'atelier de fabrication du Groupe PEPPONE. Son activité étant principalement dépendante de celle des restaurants du groupe, les difficultés rencontrées par ces derniers, amplifiées par la crise sanitaire liée au Covid-19, ont eu un impact direct sur ses performances.

L'issue de la présente procédure demeurerait ainsi étroitement liée au redressement des sociétés d'exploitation du Groupe (après séparation des centres de pertes), ainsi qu'à la mise en œuvre d'une restructuration de son niveau de charges afin de retrouver une rentabilité pérenne.

À cet égard, les filiales du Groupe exploitant les restaurants ont démontré leur capacité à assurer leur retournement et à pouvoir faire face à leurs passifs respectifs. Des plans de sauvegarde ont en conséquence été arrêtés par le Tribunal de commerce de Bordeaux aux termes de jugements rendus le 25 mars 2026.

Si la poursuite de l'activité de DEPOTITO au sein du Groupe apparaît désormais sécurisée, le dirigeant a toutefois exprimé des craintes quant aux répercussions négatives de l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire sur ses fournisseurs italiens, susceptibles d'entraîner une rupture de relations commerciales pourtant essentielles et avantageuses pour le maintien de la rentabilité globale du Groupe.

Dans ce contexte, les contrats d'approvisionnement ont été cédés à la société NEGOMOUT, en contrepartie de la reprise des dettes correspondantes en vue de réduire d'autant le passif supporté par la société DEPOTITO.

Cette scission d'activité, conjuguée à une adaptation du niveau des charges au nouveau volume d'activité (désormais exclusivement centrée sur la fabrication), a permis d'engager un retournement significatif. L'exercice 2025 fait ainsi apparaître un excédent brut d'exploitation positif, pour un niveau de pertes limité à 55 K€ en 2026, contre 1,6 M€ en 2024, outre un bénéfice net dégagé sur le premier semestre 2026.

Dans ces conditions, la poursuite de l'activité apparaît sécurisée et les perspectives d'exploitation encourageantes, permettant d'envisager des modalités de règlement du passif. Un plan de redressement a en conséquence été élaboré et est présenté ci-après.

PROJET DE PLAN DE REDRESSEMENT

PREVISION D'ACTIVITE

1. EVOLUTION ENVISAGEE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les prévisions, visées par l'expert-comptable de la société, présentent une évolution du chiffre d'affaires de la société DEPOTITO comme suit :

En €	2026 (9 mois)	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Chiffre d'affaires	717 000	973 000	1 047 700	1 152 470	1 177 330	1 177 330	1 177 330	1 177 330	1 177 330	1 177 330	1 177 330
Evolution (en %)		4%	7%	9%	2%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Il est anticipé une hausse sensible d'activité entre 2027 et 2029 en lien avec l'ouverture de deux nouveaux restaurants.

Selon les informations transmises par le dirigeant, des discussions sont en cours avec un potentiel nouveau franchisé.

Par prudence, le chiffre d'affaires a été normé à partir de 2030.

2. EVOLUTION ENVISAGEE DES CHARGES VARIABLES

Les charges variables évolueraient comme suit :

En €	2026 (9 mois)	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Chiffre d'affaires	717 000	973 000	1 047 700	1 152 470	1 177 330	1 177 330	1 177 330	1 177 330	1 177 330	1 177 330	1 177 330
Coût matière HT	286 800	389 200	419 080	460 988	470 932	470 932	470 932	470 932	470 932	470 932	470 932
Taux de marge brute	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%

Les charges variables, correspondant quasi exclusivement aux achats de matières premières nécessaires à l'exercice de l'activité, suivront à la hausse l'évolution de celle-ci avant de se stabiliser à compter de 2030.

Le taux de marge brute a été maintenu à hauteur de 60 % sur toute la durée du plan.

3. EVOLUTION ENVISAGEE DES CHARGES FIXES

En €	2026 (9 mois)	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Charges externes	118 647	170 640	170 640	170 640	170 640	170 640	170 640	170 640	170 640	170 640	170 640
Impôts et taxes	2 700	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600
Charges de personnel	234 000	312 000	312 000	312 000	312 000	312 000	312 000	312 000	312 000	312 000	312 000
Dotations aux amortissements	9 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
TOTAL	364 347	510 824	510 824	510 824	510 824	510 824	510 824	510 824	510 824	510 824	510 824

Niveau et perspectives d'emploi

Aucune embauche n'est envisagée à ce jour.

Arrêt/adjonction ou cession d'une activité

Aucun arrêt/adjonction ou cession d'activité n'est anticipé, l'activité d'approvisionnement ayant déjà fait l'objet d'une cession dans le cadre de la période d'observation.

4. RESULTATS PREVISIONNELS

Le compte de résultat prévisionnel de la société DEPOTITO sur les 10 prochains exercices se présente comme suit :

En €	2026 9 mois	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Chiffre d'affaires	717 000	973 000	1 047 700	1 152 470	1 177 330	1 177 330	1 177 330	1 177 330	1 177 330	1 177 330	1 177 330
Coût matière HT	286 800	389 200	419 080	460 988	470 932	470 932	470 932	470 932	470 932	470 932	470 932
Marge brute	430 200	583 800	628 620	691 482	706 398	706 398	706 398	706 398	706 398	706 398	706 398
Charges externes	118 647	170 640	170 640	170 640	170 640	170 640	170 640	170 640	170 640	170 640	170 640
Impôts et taxes	2 700	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600
Charges de personnel	234 000	312 000	312 000	312 000	312 000	312 000	312 000	312 000	312 000	312 000	312 000
EBE	74 853	97 560	142 380	205 242	220 158	220 158	220 158	220 158	220 158	220 158	220 158
Dotations aux amortissements	9 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
Résultat d'exploitation	65 853	85 560	130 380	193 242	208 158	208 158	208 158	208 158	208 158	208 158	208 158
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat financier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net	65 853	85 560	130 380	193 242	208 158	208 158	208 158	208 158	208 158	208 158	208 158
CAF	74 853	97 560	142 380	205 242	220 158	220 158	220 158	220 158	220 158	220 158	220 158

En raison de son activité de cuisine centrale du Groupe PEPPONE, le niveau d'exploitation de la société DEPOTITO dépend de celui des autres entités du Groupe.

Aucun impôt sur les sociétés n'a été positionné en raison du déficit reportable d'un montant de 1.941 K€ au 31 décembre 2025.

Il est également rappelé que les procédures collectives précédemment ouvertes en faveur des sociétés du Groupe ont abouti à la liquidation des centres de pertes et à l'adoption de plans de sauvegarde pour les sociétés opérationnelles ayant confirmé le caractère bénéficiaire de leurs activités.

La société DEPOTITO, sur sa (désormais) seule activité de cuisine centrale, devrait poursuivre son retournement et dégager un EBE moyen de 189 K€ sur les 10 prochaines années.

5. DELAIS DE RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres de la société DEPOTITO étaient négatifs à hauteur de 1 506.656 €, notamment en raison d'un report à nouveau de 1 941 352 €.

L'évolution des capitaux propres de la société DEPOTITO serait la suivante sur la durée du plan de redressement :

En €	2026 9 mois	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Résultat	65 853	85 560	130 380	193 242	208 158	208 158	208 158	208 158	208 158	208 158	208 158
Capitaux propres	-1 440.803	-1 355.243	-1 224.863	-1 031.621	-823.463	-615.305	-407.147	-198.989	9.169	217.327	425.485

MOYENS DE FINANCEMENT

1. GENERES PAR L'EXPLOITATION

<i>En €</i>	2026 9 mois	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Résultat de l'exercice	70 445	85 560	130 380	193 242	208 158	208 158	208 158	208 158	208 158	208 158	208 158
DAP	20 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
CAF	96 445	97 560	142 380	205 242	220 158	220 158	220 158	220 158	220 158	220 158	220 158

L'activité de la société DEPOTITO devrait permettre de dégager une capacité d'autofinancement annuelle moyenne de 189 K€.

2. HORS EXPLOITATION

Néant.

MODALITES DE REGLEMENT DU PASSIF

Le montant du passif déclaré entre les mains du Mandataire Judiciaire au 28 avril 2026 s'élève à **1 658 066,83 €** (dont **220 029,55 €** de dettes intragroupe).

1. CREANCES < 500 EUROS

Le détail des créances de moins de 500 euros est le suivant :

Créancier	Montant
PRS GIRONDE	235,59 €
PRS GIRONDE	17,00 €
CREDIT AGRICOLE AQUITAINE	70,46 €
SAS MOLTO	248,64 €
SAS GRENKE LOCATION	178,80 €
QUADIENT FRANCE	198,00 €
TOTAL	948,49 €

2. AUTRES CREANCES : 1 437.088,79 EUROS (*)

(*) Le détail du passif réglé selon les délais du plan est synthétisé comme suit :

Total passif déclaré entre les mains du Mandataire Judiciaire	1 658.066,83
- Créances intragroupes	220.029,55 €
- Créances inférieures à 500 € (régliées à l'adoption du plan)	948,49 €
= Total des créances à régler dans le cadre du plan	1 437.088,79 €

Dans le cadre du plan de redressement envisagé, les créances à échoir seront soumises à l'échéancier du plan, de sorte que la base de calcul des dividendes du créancier concerné sera le total des créances échues et du capital restant dû (à échoir) au jour du jugement d'ouverture de la procédure de redressement.

Sur la base du passif déclaré entre les mains du Mandataire Judiciaire, la société souhaite proposer un plan de redressement prévoyant un remboursement intégral du passif (à hauteur de 1 437.088,79 €) sur 10 ans.

Échéances de remboursement	%	Montant du versement	CAF N-1	% de l'échéance par rapport à la CAF
1ère échéance : juillet 2027	4%	57 483,55 €	74 853 €	77%
2ème échéance : juillet 2028	5%	71 854,44 €	97 560 €	74%
3ème échéance : juillet 2029	8%	114 967,10 €	142 380 €	81%
4ème échéance : juillet 2030	11%	158 079,77 €	205 242 €	77%
5ème échéance : juillet 2031	12%	172 450,65 €	220 158 €	78%
6ème échéance : juillet 2032	12%	172 450,65 €	220 158 €	78%
7ème échéance : juillet 2033	12%	172 450,65 €	220 158 €	78%
8ème échéance : juillet 2034	12%	172 450,65 €	220 158 €	78%
9ème échéance : juillet 2035	12%	172 450,65 €	220 158 €	78%
10ème échéance : juillet 2036	12%	172 450,65 €	220 158 €	78%
Total	100%	1 437 088,79 €	1 840 983 €	78%

Il est rappelé que conformément à l'article L. 626-12 du Code de commerce, la durée du plan ne peut excéder 10 ans et doit être fixée par le Tribunal de la procédure.

Conformément à l'article L.626-18 alinéa 4 du Code de Commerce, la première échéance sera payable à la date d'anniversaire du plan.

Pour rappel, conformément aux dispositions de l'article L.626-5 du Code de Commerce :

« Les propositions pour le règlement des dettes peuvent porter sur des délais, remises et conversions en titres donnant ou pouvant donner accès au capital. Elles sont, au fur et à mesure de leur élaboration et sous surveillance du juge-commissaire, communiquées par l'administrateur au mandataire judiciaire, aux contrôleurs ainsi qu'au comité social et économique. »

Lorsque la proposition porte sur des délais et remises, le mandataire judiciaire recueille, individuellement ou collectivement, l'accord de chaque créancier qui a déclaré sa créance conformément à l'article L. 622-24. En cas de consultation par écrit, le défaut de réponse, dans le délai de trente jours à compter de la réception de la lettre

du mandataire judiciaire, vaut acceptation. Ces dispositions sont applicables aux institutions visées à l'article L. 143-11-4 du code du travail pour les sommes mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 622-24, même si leurs créances ne sont pas encore déclarées. Elles le sont également aux créanciers mentionnés au premier alinéa de l'article L. 626-6 lorsque la proposition qui leur est soumise porte exclusivement sur des délais de paiement.

Lorsque la proposition porte sur une conversion en titres donnant ou pouvant donner accès au capital, le mandataire judiciaire recueille, individuellement et par écrit, l'accord de chaque créancier qui a déclaré sa créance conformément à l'article L. 622-24. Le défaut de réponse, dans le délai de trente jours à compter de la réception de la lettre du mandataire judiciaire, vaut refus.

Le mandataire judiciaire n'est pas tenu de consulter les créanciers pour lesquels le projet de plan ne modifie pas les modalités de paiement ou prévoit un paiement intégral en numéraire dès l'arrêté du plan ou dès l'admission de leurs créances ».

Dès lors, les créanciers qui n'auraient pas fait connaître leurs réponses dans un délai de 30 jours seront réputés avoir accepté le plan proposé.

3. CREANCES INTRAGROUPE

Les dettes intragroupes déclarées entre les mains du Mandataire Judiciaire s'élèvent à 220.029,55 €.

Elles sont subordonnées à la parfaite exécution du plan, soit au règlement de l'intégralité des dettes hors groupe.

ENGAGEMENTS/GARANTIES

1. VIREMENTS MENSUELS

La société s'engage à provisionner entre les mains du commissaire à l'exécution du plan, 1/12^{ème} du montant de l'échéance par virement mensuel automatique qui devra être mis en place dans un délai de trois semaines suivant l'adoption du plan.

2. INALIENABILITE DU FONDS ET DES TITRES

Inaliénabilité du fonds de commerce et des titres pendant toute la durée du plan.

3. FOURNITURE SEMESTRIELLE DE LA COMPTABILITE

La société s'engage à fournir semestriellement une situation intermédiaire et ses comptes annuels au plus tard 6 mois après la clôture.

4. AUTRES

Néant.

Signature du dirigeant de la société DEPOTITO,
SAS MEWNIOUT, elle-même représentée par la société
BALDUCCI DI PIU, elle-même représentée par Monsieur
Adrien SANCHEZ

Signé par :

D84AED5B728C4CC...

OBSERVATIONS ET AVIS
DE L'ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

La période d'observation aura permis à la société DEPOTITO de sécuriser la poursuite de son activité et de confirmer sa capacité à renouer avec la profitabilité.

L'enjeu, pour Monsieur Adrien SANCHEZ et ses équipes, sera de poursuivre les efforts fournis en termes de gestion globale de l'activité, et plus particulièrement de ses charges, pour maintenir durablement cette profitabilité, tout en sécurisant la situation locative de l'entreprise.

A la lumière de ces éléments, la société apparaît en mesure de générer une capacité d'autofinancement suffisante pour :

- présenter et soutenir durablement le plan de redressement présenté,
- permettre le règlement de ses charges fixes.

De fait, l'Administrateur Judiciaire se prononce en faveur de l'arrêté du plan de redressement présenté par la société DEPOTITO qui permet d'assurer :

- la continuité de son activité et subséquentement celles des filiales du Groupe exploitant les restaurants sous enseigne et par extension leurs *holdings*,
- le désintéressement de l'intégralité des créanciers.



*_*_*_*_*_*

Si votre Tribunal estime opportun d'arrêter le plan de redressement judiciaire de la Société DEPOTITO, il conviendra :

- de fixer sa durée,
- de prendre acte des engagements de la société,
- de prévoir le versement de la première annuité en juillet 2027,
- de désigner Monsieur Adrien SANCHEZ comme tenu d'exécuter le plan,
- de prononcer l'inaliénabilité du fonds de commerce et des titres pendant toute la durée du plan,
- de désigner le commissaire à l'exécution du plan.

Tels sont les éléments que je souhaite porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Présidents et Juges, en l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

Signature du dirigeant de la société DEPOTITO, SAS MEWNIOUT, elle-même représentée par la société BALDUCCI DI PIU, elle-même représentée par Monsieur Adrien SANCHEZ	<p>Signé par :</p>  <p>D84AED5B728C4CC...</p>
Signature de l'Administrateur Judiciaire, SELARL ASCAGNE AJ SO, Maître Aurélien MOREL	<p>Signé par :</p>  <p>Aurélien MOREL</p> <p>20A3BEF19A3B432...</p>